

COMMUNE DE GACOGNE

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
Jeudi 10 Juillet 2014 à 19 h 30 à la Mairie de GâcogneORDRE DU JOUR

- Chemins ruraux (travaux, circulation, élagage),
- Réseau d'eau communal de Parjot,
- Extension du columbarium,
- Contrat de remplacement de la secrétaire,
- Cérémonie du 02 Août (Centenaire de la mobilisation du 02/08/1914),
- Questions diverses.

Étaient présents : Martial BEAUDEQUIN, Yvette BOURNAT, Jean-Pierre CAMBIANICA, Camille DEBEZE, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT.

Absents excusés : Brigitte HORB, ayant donné procuration à Christophe GAGNEPAIN ;

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 22 Mai 2014.

- CHEMINS RURAUX (Travaux, circulation, élagage)

La commission des chemins ruraux s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner ces chemins et trouver des solutions tendant à améliorer leur état.

- Travaux :

En premier lieu, il été jugé nécessaire de pallier à la forte dégradation du Chemin des Bertaux, situé au dessus du hameau de L'Huis Bourdiaux, très endommagé par l'érosion provoquée par de fortes pluies orageuses, amplifiée par le passage de quads. Un devis de remise en état de cette voie a été fourni par l'Entreprise de Travaux Publics du Bazois pour la somme de **5 500 € TTC**.

Cette proposition porte sur une longueur de 700 m, 560 m³ de matériaux sur 3,20 m de large et tient compte de la création de nombreuses saignées.

Durée des travaux : 1 semaine environ, durant l'été 2014.

Le conseil municipal accepte ce devis.

- Circulation :

Il a été constaté que de fréquents passages de quads contribuent largement à la détérioration des chemins, plus particulièrement ceux en pente. Un courrier va être adressé aux prestataires de services de ces engins précisant que la commune a fait faire des travaux coûteux pour le bon état de ces voies et qu'il y a, par conséquent, lieu de les respecter et de faire preuve de civisme en limitant la vitesse des véhicules. Un plan sera joint à ce courrier faisant apparaître les endroits sur lesquels ont été effectués les travaux, ainsi que les emplacements sensibles.

Les membres du conseil décident à l'unanimité de la pose de panneaux dans les endroits sensibles avec la mention suivante : **Nous investissons dans la rénovation des chemins. Respectez les !**

- Elagage

La Commission des Chemins s'est répartie en trois secteurs pour en effectuer la visite complète et déterminer les parties à élaguer par les propriétaires ou les locataires exploitants. Chaque groupe repère les actions à mener qui seront suivies de la procédure suivante :

- ✓ 1^{ère} étape : Courrier simple précisant que l'élagage doit être effectué sous trois mois.
- ✓ 2^{ème} étape : Courrier de rappel recommandé mettant en demeure d'exécuter les travaux sous un mois maximum.
- ✓ 3^{ème} étape : Si rien n'a été fait, le maire prend un arrêté précisant que les travaux vont être exécutés par une entreprise, sur demande de la commune, lesquels seront facturés aux riverains par le biais du Trésor Public.

- RESEAU D'EAU COMMUNAL DE PARJOT

Deux réseaux d'eau sont gérés par la commune :

- Parjot : 4 abonnés, dont le captage est à revoir ;
- La Gare : 6 abonnés.

Il y a nécessité de relever rapidement le captage de Parjot pour obtenir un débit correct. Un devis a été établi par l'Entreprise TACHE à Montlifié qui a déjà travaillé sur cette installation.

Coût des travaux : **3 180 € HT - 3 816 € TTC**. Délai : 3 à 4 jours de travaux.

Il serait souhaitable que cette intervention puisse être faite rapidement durant la période d'été.

Pour étaler la charge des abonnés et équilibrer ce budget, le maire propose de faire un emprunt.

Le conseil donne unanimement son accord pour une mise en chantier rapide de remise en état du captage de Parjot en conformité avec le devis proposé, de même que sur le financement par emprunt.

- **EXTENSION DU COLUMBARIUM**

Compte-tenu des demandes de cases dans le columbarium, le maire propose de le rehausser d'un étage. A cet effet, un devis va être demandé à l'Entreprise BAILLY à Avallon qui a réalisé le columbarium.

Il est rappelé que le coût d'une place est de 550 € pour une durée de 50 ans.

- **CONTRAT DE REMPLACEMENT DE LA SECRETAIRE**

Mme Françoise CAMUZAT, la secrétaire en titre de Gâcogne, a été déclarée en longue maladie jusqu'au 7 octobre 2014. Mme Vanessa DOURIANT, qui a assuré son remplacement de façon satisfaisante jusqu'à maintenant, est dans l'obligation de quitter la région pour raisons personnelles début septembre. Récemment, une candidature spontanée est parvenue à la mairie, émanant de Mme Nadine CAUDRELIER, laquelle occupe actuellement le poste de secrétaire de mairie à mi-temps de la commune de BROSSES (89). Le maire propose d'embaucher cette personne par contrat de 18 h par semaine à compter de fin août. Il est à noter que cette personne, déjà titularisée dans la fonction publique, ne pourra être engagée à un indice inférieur à celui dont elle bénéficie actuellement.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord pour la signature d'un contrat à durée déterminée avec Mme Nadine CAUDRELIER dans les conditions proposées ci-dessus.

- **CEREMONIE DU 2 AOÛT 2014 (Centenaire de la mobilisation du 02/08/1914)**

Toutes les communes ont été sollicitées par le Conseil Général, la Préfète et le Parc du Morvan pour organiser une cérémonie à 16 h le 02 Août 2014 marquant l'anniversaire de la mobilisation faite à l'occasion de la Grande Guerre.

Cette cérémonie se déroulera comme suit :

- ✓ Lecture de l'affiche et commentaires ;
- ✓ Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts,
- ✓ Sonnerie du tocsin à l'église.

Des invitations seront transmises dans quelques jours.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Association Nationale des Elus de la Montagne

Sur les 6 500 maires de ces zones rurales, 4 000 adhèrent à cette association. Une demande est parvenue à la mairie de Gâcogne proposant une adhésion dans les conditions suivantes :

Cotisation annuelle calculée au nombre d'habitants : **123,26 €** comprenant l'adhésion à la revue de 37,82 €.

Le Conseil donne son accord quant à cette adhésion.

Débardage des forêts

Sur la demande du maire, un responsable, que les exploitants forestiers devront contacter pour toute intervention sur la commune, chargé également de faire des constats et de proposer des arrêtés, doit être désigné. Le conseil donne unanimement son accord pour que M. Roland RENAULT assume cette fonction.

Rampe pour handicapés

Le locataire du logement signale que la rampe pour handicapés desservant la salle des fêtes devient glissante en cas de pluie. Il y aura lieu de pallier à cet inconvénient.

Fait à Gâcogne, le 21 Juillet 2014

**Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne**